

# **Le non-recours aux droits et services**

***POSMIP***

Toulouse – 25 septembre 2014

# définitions

- Le non-recours (NR) concerne des personnes qui, en tout état de cause, ne font pas valoir les prestations financières/non financières (ouputs), auxquelles elles peuvent prétendre

**Ouputs** : actes administratifs concrets et individualisés

- Aides financières, légales/extra-légales
  - Aides non financières (accompagnements, services, autorisations, etc.)
- Un calcul de **différentiel**. Une difficulté méthodologique

# à l'origine :

## les prestations sociales

- La CNAF : précurseur en France dans les années 1990

*Mais déjà*

- au cœur d'un débat politique en Grande-Bretagne dans les années 1940
- dans le rapport « *The Other America: Poverty in United States* » dans les années 1960

# sur l'agenda politique en France

- L'évaluation du **Revenu de Solidarité Active** fin 2011 :  
50% de NR au RSA (3 formes), 68% au RSA activité
- Le **Plan gouvernemental** de lutte contre la pauvreté début 2013 :  
principe de « non stigmatisation »  
principe du « juste droit » : agir sur la fraude ET agir sur le non-recours

# importance du phénomène

- 1 Taux minimal : 10% – France
- 2 Taux moyen : 20-40% selon pays – OCDE
- 3 Non dépenses liées au non-recours > aux fraudes aux prestations sociales
- 4 Prestations sociales :  $\approx$  33% revenu brut disponible  
2008/2011: + 900 000 personnes < seuil pauvreté  
NR = facteur de pauvreté monétaire

# déterminants du NR

- ① Le manque d'information
- ② La non application de la règle
- ③ La saturation des services prestataires
- ④ L'inaccessibilité
- ⑤ Le désintérêt
- ⑥ L'inacceptabilité

# formes et mécanismes

## enjeux pour l'évaluation

- ① La **non connaissance** => **Effectivité**  
offre pas connue – ex : ACS
  - ② La **non réception** => **Efficiency**  
offre connue, demandée, pas obtenue – ex : restes à verser PFL
  - ③ La **non demande** => **Pertinence**  
offre connue mais pas demandée – ex : RSA, Aides tps libre
  - ④ La **non proposition** => **Pertinence**  
Offre non proposée pour éviter échec et repli – ex : SATIS, recours DALO
- **Cumul des formes**  
ex : ACS : 75% NR (**nc**), 15% (**nd**) : reste à charge/reste pour vivre

# types d'actions au local

- informer = *cibler la communication*

ex : CPAM 04 (ACS)

- prévenir = *aller vers les assurés*

ex : CARSAT Rhône-Alpes (ruptures de droits)

- intervenir = *mettre en place des dispositifs partagés*

ex : CPAM 30 et autres (plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins)

# estimer le NR

## 1 Que veut-on estimer ?

Taux de NR / non dépenses / coûts sociaux pour les populations / perte de richesses pour la collectivité

## 2 Estimer des taux de NR

- Faire parler les données disponibles : ex Assurance maladie
- Créer des données ad-hoc : ex Baromètres du NR / RS

## 3 Enjeux pour l'observation sociale

- Penser « Croisement » : NR & autres données
- Penser « Cohorte » : suivi longitudinal & cumul de NR
- Penser « Capitalisation » : usage des données autres fins

# merci à vous

Pour prolonger : le site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services

<http://odenore.msh-alpes.fr/>

